

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Mission Tramway - Construction du tramway 1ère Phase - Aménagements urbains - Fabrication et pose de panneaux publicitaires sur les quais des stations - (URB 21) - Marché n°02 428 U - Avenant n°3 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les travaux de fabrication et pose de panneaux publicitaires sur les quais des stations du tramway 1^{ère} phase ont été attribués, après appel d'offres ouvert, à l'entreprise MDO France Mobilier, par marché n°02 428 U notifié le 12 novembre 2002 pour un montant de 472 430,00 € HT.

Par délibération n°2003/0462 du 11 juillet 2003, vous avez autorisé la passation d'un avenant n°1 augmentant le montant du marché de 8 604,00 € HT, portant ainsi le montant du marché à 481 034,00 € HT, pour prendre en compte le recalage des quantités de panneaux publicitaires et quelques adaptations techniques. Cet avenant a été notifié le 6 octobre 2003.

Par délibération n°2004.0596 du 24 septembre 2004, vous avez autorisé la signature d'un avenant n°2 augmentant le montant du marché de 6 367,00 € HT afin de prendre en compte la date de mise en service de l'extension ligne A « Mériadeck / Saint Augustin » en avril 2005 et la fourniture de pièces détachées supplémentaires. Ces modifications ont porté le montant du marché à 487 401,00 € HT.

Aujourd'hui, il convient d'acter des modifications suivantes :

- de la prolongation de la durée d'exécution du marché de 6 mois pour les prestations d'entretien et de réparation du mobilier des stations. Cette prolongation est due au décalage de la mise en service de la ligne A « Mériadeck / Saint Augustin » induite par la signature tardive des marchés d'énergie électrique (CFO 04 et CFO 05). Incidence financière : + 1 412,00 € HT.
- de la prise en compte de réparations multiples (fourniture de matériel) suite aux campagnes d'affichage réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine de Bordeaux entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juin 2004, pour les mises en services des lignes B et C. Ce mobilier, au fonctionnement spécifique par rapport aux autres panneaux publicitaires existants, nécessite un soin et des prestations d'utilisation particulières que l'afficheur n'a pas appliqués, et ce malgré les différentes formations dispensées par le fabricant.

A noter que la Communauté Urbaine de Bordeaux a déjà financé, dans le cadre du marché, les réparations des dommages causés par son afficheur, et dans une moindre mesure par des vandales, entre le 12 décembre 2003 et le 31 mars 2004.

Incidence financière : + 27 145,00 € HT.

➤ modification des quantités des ouvrages

Incidence financière : + 10 538,00 € HT.

Le montant global de ces modifications, en prenant en compte les modifications de quantités, s'élève à 39 095,00 € HT soit 11,44 % d'augmentation du marché de base.

En conséquence, il y a lieu de passer un avenant n°3 au marché n° 02 428 U afin de contractualiser ces modifications techniques et financières.

Au vu des montants cumulés des deux avenants, soit 11,44 % d'augmentation du marché initial et ainsi que le stipule l'article 49.1 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, la Commission d'Appels d'Offres a été saisie pour avis.

Réunie le 07 décembre 2005, elle a émis un avis favorable.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°3 au marché n° 02 428 U pour un montant de 39 095,00 € HT portant le nouveau montant du marché à 526 496,00 € HT (629 689,22 € TTC) et augmentant la durée du marché.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
20 DÉCEMBRE 2005**

M. ALAIN CAZABONNE

